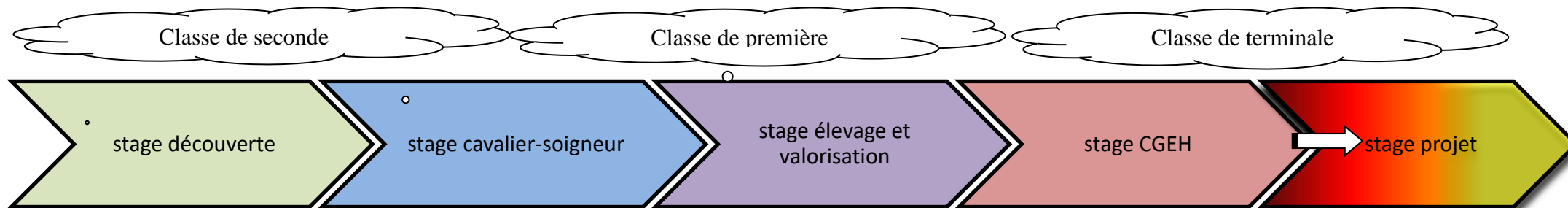


Organisation des stages du cycle BAC PRO CGEH



Stage découverte	Stage cavalier-soigneur	Stage élevage et valorisation	Stage CGEH	Stage projet
De septembre à février (de préférence en centre équestre)	De février à juin De septembre à décembre	De janvier à juin	De septembre à mars	De mars à juin
Le jeune doit être encadré sur la structure. Participe à des tâches variées Pratique régulière et encadrée de l'équitation	Installation et cavalerie adaptées pour se préparer au CCF pratique de terminale La structure doit sortir en compétition	<u>Support du CCF dossier fiches techniques BAC</u> 2 naissances et 2 mises à la reproduction minimum dans l'année Travail et valorisation des poulains Présence de pâturage	<u>Support du rapport de stage BAC (épreuve terminale majeure)</u> Dispose de 2 ateliers minimum Accepte de communiquer au stagiaire les documents de synthèse comptable Le jeune doit pouvoir poursuivre sa progression en équitation	<u>Possibilité de gratification en accord avec le maître de stage (si stage idem CGEH)</u> Autrement stage dans la filière équine en relation avec le projet du jeune après son bac
Possibilité de passer des examens fédéraux (galop 5 en fin de 2 nd e)	Possibilité de passer des examens fédéraux (galop 6) Possibilité de présenter le CCF débouillage BAC (en première)	Possibilité de présenter le CCF débouillage BAC Présence de cultures fourragères	Possibilité de passer des examens fédéraux (galop 7) Possibilité de présenter le CCF débouillage (si non présenté avant)	

Une convention de stage, signée des 3 parties (maître de stage, famille et MFR de Coublevie), est OBLIGATOIRE dès le premier jour de stage. Les stages doivent répondre aux exigences de la formation. Ils ont été mis en place pour faciliter le cursus des jeunes en respectant la législation. Le choix du stage est sous la responsabilité du jeune et de sa famille, il fait partie intégrante de la formation. Un élève par niveau de classe et par lieu de stage (décision du CA).